Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230328-2023_03_28_012-DE

ville de PAREMPUYRE

SEANCE DU 28 MARS 2023
L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE VINGT HUIT MARS

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL.2023.03.28 -012

Le vingt-huit mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Parempuyre, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de François, Maire.

Le nombre de Membres :
En exercice : 29 *Présents : 19* *Votants : 27*

Secrétaire de Séance : Annie PONS

OBJET : CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin		X		de FRANCOIS Béatrice
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry		X		TURBE Roselyne
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie		X		DEL POZO Irma
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		PONS Annie
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
BREGILLE Jean-Luc	X			
LUTARD Sandrine		X		GUILBAULT Nicky
DELPLANQUE Emmanuel	X			
DUPUY Pauline		X		VINCE Bernard
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia		X		CHARTIER Marie-Laëtitia
DOS SANTOS Roméo		X		LAGARRIGUE Henri
PIGEAT Stéphane	X			
LALANNE Nicole	X			
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230328-2023_03_28_012-DE

DELIBERATION n° DEL.2023.03.28 -012 : CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

Rapporteur : Mme Irma DEL POZO

La commune fait face, depuis quelques années, à une prolifération des chats errants qui peuvent occasionner des nuisances avérées.

L'article L.211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime permet au Maire de maîtriser la population de chats errants non identifiés et d'organiser des campagnes de stérilisation.

Ces campagnes de stérilisation, efficaces à long terme, sont onéreuses, notamment en raison des frais vétérinaires engendrés. Les associations nationales de protection animale, conscientes de cette problématique et volontaires pour aider les communes qui s'engagent dans une démarche de régulation, peuvent accompagner financièrement les collectivités. C'est notamment le cas de la fondation 30 millions d'amis. Dans ce contexte, la commune a proposé à la Fondation 30 Millions d'Amis de réaliser en 2023 une campagne pour un nombre de chats errants porté à 30, afin de maîtriser la population féline par le contrôle de leur reproduction.

La convention avec 30 Millions d'Amis précise les conditions et modalités de la campagne de stérilisation, les droits et obligations de chacune des parties et les modalités de financement. Dans le cadre de cette convention, la commune s'engage à verser 50% de la somme engagée pour l'opération de stérilisation, soit une participation estimative de 1 350 € (moyenne de 90 € par stérilisation, soit coût global estimé à 2700€ pour 30 chats).

Il est proposé au Conseil Municipal :d'approuver la convention de stérilisation et d'identification des chats errants entre la commune et la Fondation 30 Millions d'Amis et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment son article L.221-27,

Considérant la nécessité de gérer la prolifération de chats errants, par la mise en œuvre de campagnes de captures et stérilisation,

Considérant le projet de convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages, entre la commune de Parempuyre et la Fondation 30 Millions d'Amis,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Mme Irma DEL POZO,

Après en avoir délibéré,

Décide d'approuver la convention de stérilisation et d'identification des chats errants entre la commune et la Fondation 30 Millions d'Amis,

Décide d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Adopte à **l'unanimité (27 voix pour)**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

2023-0075

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 28 mars 2023
Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre